

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2089 Société : RAM A93472

Actif Pensionné(e)

Nom & Prénom : ZENASNI Mohammed

Date de naissance : 09/06/1944

Adresse : Boulevard GHANDI N° 193 CASABLANCA

Tél. : 0657457781

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

DI LONDRA MEDICAL
ORHTALMOLOGISTE
235 Bd Yacoub El Mansour, Rés
Al Anfal, Etage N° 2 - Casablanca
Tél: 05 22 95 12 89

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : ZENASNI Rabih

Age: 75

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/09/2024			300 Dhs	 Dr. Loulou ALAITAR OPHTHALMOLOGISTE 235, Bd Yacoub El Mansour, Rés Al Aïdal, Etage N° 2 - Casablanca Tél: 0522 94 98 24 - 0522 94 98 24 Fax: 0522 94 98 24

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE GHAFIR Dr. Ahmed Ghafir Hop. Babu, Rue Ben Achour 235, Bd Yacoub El Mansour, Rés Al Aïdal, Etage N° 2 - Casablanca Tél: 0522 94 98 24 - 0522 94 98 24 Fax: 0522 94 98 24	13/09/2024	409,60

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

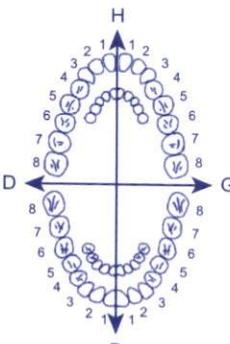
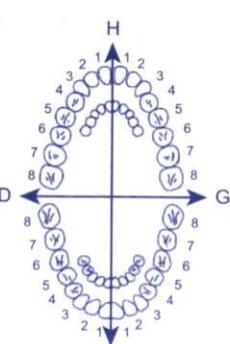
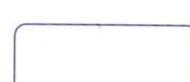
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				
				MONTANTS DES SOINS
				
				DEBUT D'EXECUTION
				
				FIN D'EXECUTION
				
O.D.F PROTHESSES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H 25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553		
	D 00000000	G 00000000		MONTANTS DES SOINS
	B 00000000			
				DATE DU DEVIS
				
				DATE DE L'EXECUTION
				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Y A A Gmric Mgr. + Mme

99 no

Dr. Loulou KHAYAR
OPHTALMOLOGISTE
235, Bd Yacoub El Mansour, Res
Al Anfal, Etage N° 2 - Casablanca
Tél. 05 22 95 12 89



409, 60

PHARMACIE BIJA
Dr. Ahmed GHAFRY
Hôpital NOUN, Rue Benabdellah - Casablanca
Tél: 0522 94 99 34 / 0522 39 34
Fax: 0522 94 99 34 / 0522 39 34

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Dr. Loubna KHAYAR BENJELLOUN
OPHTHALMOLOGISTE

Specialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

Chirurgie de la cataracte par phaco mulsification
 chirurgie de la Myopie Astigmatisme Hypermetropie lasik
 chirurgie des voies lacrymales - STRABISME
 DIU - Chirurgie réfractive

Ex Médecin a l'hôpital 20 Août Casablanca
 Membre de la société française d'ophtalmologie

Permis de Conduire

Casablanca, le:

13/01/2014

الدكتورة لبنى خيار بنجلون

اختصاصية في أمراض وجراحة العيون

الليزر - فحص الشبكة بالأشعة

جراحة الحول - العدسات

تصحيح النظر

عضو دائم بالجمعية الفرنسية لطب العيون

طبيبة سابقة بمستشفى 20 غش

رخصة السياقة

الدار البيضاء في:

1) théalose 1 gte X 3, HER MEDIC
 104.00 DHS
 2) phylactm 1 gte X 4, +
 49.60
 3) Drine forte 1 bte X 10,
 104.00

Dr. Louona KHAYAR
OPHTHALMOLOGISTE
 235, Bd Yacoub El Mansour
 Al Anfal, Etage N° 2 - Casablanca
 Tél: 05 22 95 12 89



PPV: 49,60 DH
 LOT: 23H10
 EXP: 08/2026

PHARMACIE MICHEL
 DR. ABDERRAHMAN SOHIB
 235 Bd Yacoub El Mansour - Casablanca
 Tél: 05 22 94 93 24 / 05 22 39 34
 Fax: 05 22 94 93 24

VR276C10MAR/0722



Distribué au Maroc par :
 Laboratoires SOTHEMA
 B.P.N° 1, 27182 Bouskoura - Maroc
 PPC : 157,00 DH

بضاع - الهاتف : 05 22 95 12 89

235 ,Bd Yacoub El Mansour - Résidence Al Anfal-Im . ." A" App. N°5- 2ème étage - Casablanca - Tél.: 05 22 95 12 89

شارع يعقوب المنصور - 1- قامة الأنفال - عمارة A شقة رقم 235